



Bienvenue au collège Georges Brassens



Coronavirus :

Les bons gestes

au collège Georges Brassens



Contre le virus, chacun s'engage !



Les élèves et les adultes



Porter le masque



Respecter la distanciation



**Se laver régulièrement
les mains**



Les parents



Fournir 2 masques par jour



**Ne pas envoyer son enfant
en cas de symptômes (fièvre...)**



Le collège



**Veiller au respect des
gestes barrières**



Ventiler les salles



**Fournir du gel
hydroalcoolique**

LES VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

- Rigueur et travail
- Bienveillance et exigence
- Respect mutuel
- Projets pour tous les élèves
- Equipes soudées et présentes
- Implication forte des parents

LES RÉSULTATS



Examens 2020

Diplôme National du Brevet :

90,9% de réussite en série générale

32 élèves obtiennent une mention Assez Bien, 40 élèves une mention Bien et 30 élèves une mention Très Bien

87,5% de réussite en série professionnelle

1 élève obtient une mention Bien

Certificat de Formation Générale :

100% de réussite

LES RÉSULTATS

Orientation 2020



Élèves issus de 3^{ème} générale

14 orientations en CAP (8%)

59 orientations en BAC Pro (33%)

102 orientations en 2^{nde} générale et technologique (57 %)

3 redoublements

Élèves issus de 3^{ème} SEGPA

12 orientations en CAP (86%)

1 orientation en EREA

1 redoublement

Une équipe de direction

Une Principale

une Principale Adjointe - une adjointe gestionnaire agent comptable - une directrice de SEGPA

Une équipe administrative

1 secrétaire de direction
1 secrétaire pédagogique
2 secrétaire d'intendance

Une équipe médico-sociale

1 médecin scolaire
2 infirmières scolaires
1 assistante sociale
1 psychologue de l'éducation nationale

L'élève

Une équipe « vie scolaire »

2 CPE
11 assistants d'éducation

Une équipe « accompagnement des élèves »

3 assistantes pédagogiques
5 Accompagnantes des Élèves en situation de handicap

Une équipe d'agents des collèges

Pour l'accueil, la sécurité, la restauration, l'entretien

et bien sûr... une équipe enseignante !

plusieurs professeurs par élève, dont un *professeur principal*

SANTÉ

**Infirmières : Mme JOLY
Mme MIALET**

SOCIAL

**Assistante sociale :
Mme SELEMANI**

ORIENTATION

Psy EN : Mme BRAVO

VIE SCOLAIRE

- Régimes de sortie
- Absences, retards
- Casiers demi-pensionnaires

LES 3 DOCUMENTS DE BASE

ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT

- L'emploi du temps de votre enfant**
- Le cahier de texte ou l'agenda**
- Le carnet de correspondance**

CARNET DE CORRESPONDANCE

CONSULTEZ LE CARNET CHAQUE JOUR

- 1. Pas de carnet, une « feuille d'oubli de carnet » + l'élève reste une heure en retenue le jour même**
- 2. Un carnet qui n'est pas en règle, punition possible.**

2 OUTILS POUR LE SUIVI EN « DISTANCIEL »

-L'ENT / Pronote

-Le site internet du collège

COMMUNICATION - SUIVI

CONSULTATION sur PRONOTE :

- Notes
- Cahier de texte
- Absences et retards de l'élève
- Validation des compétences
- Emploi du temps de l'élève
- Calendrier et informations importantes

**Distribution de l'IDENTIFIANT et du
MOT DE PASSE ENT / PRONOTE par le
professeur principal**

ENT - Pronote

The screenshot shows a web browser window with the URL `moncollege.valdoise.fr`. The page header includes a navigation menu and a search icon. A red button labeled "Se connecter" is circled in red. A large blue banner features a rocket launch illustration and the text "ACCÉDEZ À VOTRE NOUVEAU PORTAIL MONCOLLEGE.VALDOISE.FR" and "BONNE RENTRÉE À TOUS !".

PORTAIL EN CONSTRUCTION
Le portail `moncollege.valdoise.fr` est en construction
ouverture prévue le 26/08
Nous vous souhaitons un bel été

Accès direct
Votre nouvel ENT
Fil twitter du Département

Bienvenue sur votre Environnement Numérique de Travail
Entrez votre identifiant et votre mot de passe.
Identifiant (*)

Mot de passe (*)

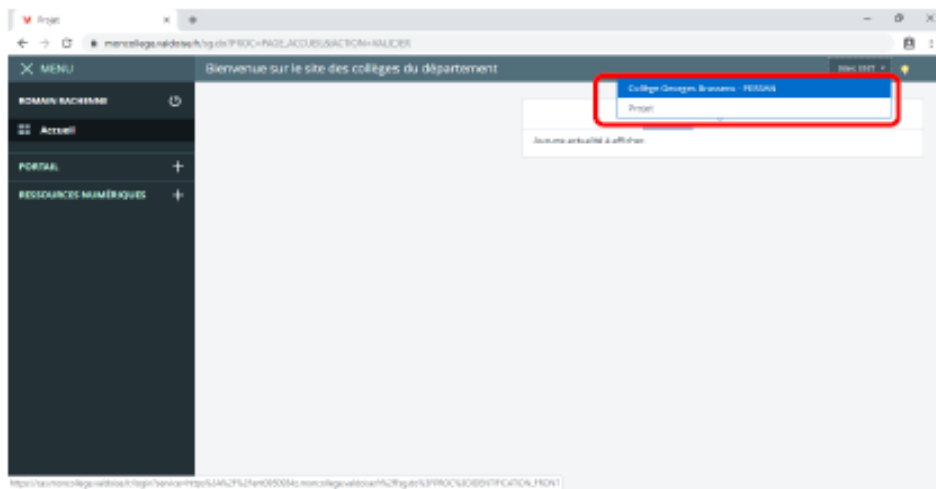
Valider

Pour des raisons de sécurité, déconnectez-vous avant de quitter l'ENT et fermez votre navigateur web.
[Mot de passe oublié](#)

En tant qu'utilisateur de l'ENT et conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, si vous dépendez d'un établissement, adressez-vous au Chef d'établissement, dans tous les autres cas, contactez l'administrateur du site inter établissement.

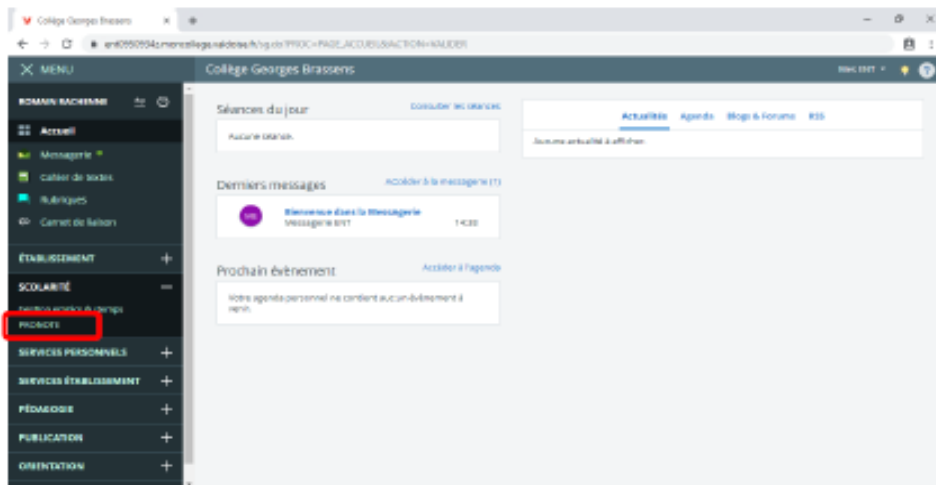
Accepter la charte puis modifier votre mot de passe.

Choisir en haut à droite dans « Mes ENT » le collège ...



Pour accéder à Pronote :

Allez dans le menu de gauche – Scolarité – Pronote :



COMMUNICATION - SUIVI

Réunion parents-professeurs (présentation et conseils méthodologiques) : samedi 26/09/2020

**Remise des bilans périodiques du 1^{er} trimestre :
jeudi 17/12/2020**

Messagerie Pronote

Demande de rendez-vous via le carnet de liaison

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Emploi du temps provisoire → définitif à partir du 21/09/2020

Semaines A / B

26 heures de cours par semaine

Inclusion en 6ème (projet Développement Durables pour les classes de 6A et 6D)

PROGRAMME « DEVOIRS FAITS »

Instaurer
le programme
« devoirs faits »



- **Le travail personnel contribue à la réussite de la scolarité des élèves.** Les devoirs peuvent être une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.
- **Le programme « devoirs faits »** va proposer aux collégiens volontaires un soutien gratuit après la classe.



D'INFORMATIONS

**1 heure à 2 heures en plus
de l'emploi du temps**

Dès que possible

Sur la base du volontariat

**Engagement pour un
trimestre**

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant
l'établissement à la dépose
ou à la récupération
de l'élève



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



LA PLACE DES PARENTS

Une fédération des parents d'élèves

**Des parents
représentés
dans...**

Les conseils de classe

Le Conseil d'Administration

La Commission Permanente

Les Commissions diverses :

- hygiène, sécurité et conditions de travail
- éducation à la santé et la citoyenneté

Le conseil de discipline